

AG/RH.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--
MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION
+++++

//) ECRET N° 1 5 5 /PR-MJL.

+++++

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Décret n° 64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 organisant les s
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu
tions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 26/PCM-MJL du 27 Janvier 1961 nommant M. Jac
ques DE SEVRAY, Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
de la Législation ;

LE Conseil des Ministre entendu ;

D E C R E T E :

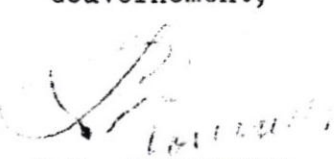
ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret
n° 26/PCM-MJL du 27 Janvier sus-visé.

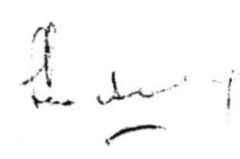
ARTICLE 2. - M. Jacques DE SEVRAY, Magistrat, précédemment Juge d'Ins-
truction au Tribunal de Première Instance de COTONOU est nommé Conseil
ler à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 3. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Légis
lation est chargé de l'exécution du présent décret qui aura effet à
compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1964

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Chef du
Gouvernement,


J.T. AHOMADEGBE -


S.M. APITHY -

AMPLIATIONS :

PR..... 5
PC..... 5
Ass. Nat..... 2
Cour Suprême.... 2
Ministères..... 9
JL..... 10
GG..... 2
GF..... 4
..... 1
sor..... 1
Intéressé..... 1

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


A. ADANDE -